

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 29 mars 2023 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

**Conseillers présents** : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Éric RETAILLEAU, Charlotte DE VILLIERS, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Laurence MICHOT, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU, Cyril RAUTURIER, Virginie TALON.

**Conseillères absentes excusées** : Sylvie BOUDAUD, Sylvie CAILLAUD.

**Secrétaire de séance** : Cyril RAUTURIER.

**23-30-05 CLOTURE DU BUDGET LOTISSEMENT « LE VAL DE SOURCE 3 »**

Monsieur le Maire indique que le budget lotissement « LE VAL DE SOURCE 3 » ne fait plus l'objet d'opérations de dépenses et de recettes.

Il informe l'assemblée que le budget annexe est excédentaire de 36 662.19 €.

Aussi pour clôturer le budget, l'excédent sera versé au budget communal.

Après délibération, le conseil municipal :

- Clos le budget annexe le lotissement « LE VAL DE SOURCE 3 ».
- Décide que l'excédent de 36 662.19 € du budget annexe le lotissement « LE VAL DE SOURCE 3 » sera reversé au budget communal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire

Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice Bertrand

Date de signature : 05/04/2023

Qualité : Maire de St Mars la Réorthie